

## Publication relative à une notification de transparence

(Article 14, alinéa 1<sup>er</sup>, de la Loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes)

### 1. Résumé de la notification

bpost a reçu une notification de transparence datée du 27 mai 2024 de la part des deux actionnaires suivants : l'État belge et la Société Fédérale de Participations et d'Investissement SA, comme indiqué en détail ci-dessous. Toutes les actions de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement SA sont détenues par l'État belge.

La notification de transparence démontre que la Société Fédérale de Participations et d'Investissement SA, suite à l'acquisition d'actions en date du 22 mai 2024, détient 51,04% des droits de vote de bpost SA. La Société Fédérale de Participations et d'Investissement SA a ainsi franchi le seuil de participation de 50%.

L'acquisition résulte d'un apport à la Société Fédérale de Participations et d'Investissement SA par l'État belge des 48.263.200 actions que l'État belge détenait dans bpost SA, dans le cadre d'une augmentation de capital par apport en nature.

La notification de transparence démontre aussi que l'État belge, suite à l'apport en nature d'actions en date du 22 mai 2024, ne détient désormais plus aucun droit de vote direct de bpost SA.

### 2. La notification

La notification datée du 27 mai 2024 comprend les informations suivantes :

- **Motif de la notification:**

Acquisition ou cession de titres conférant le droit de vote ou de droits de vote

- **Notification par:**

Une entreprise mère ou une personne détenant le contrôle

- **Personnes tenues à notification:**

- L'État belge (Cabinet de la Ministre des Entreprises Publiques, Boulevard du Jardin Botanique 50 boîte 155, 10ème étage, 1000 Bruxelles)
- Société Fédérale de Participations et d'Investissement SA (SFPIM) (Avenue Louise 32/4, 1050 Bruxelles)

- **Date de la transaction:**

22 mai 2024

- **Seuil franchi ou abaissé (en %):**

50

- **Dénominateur:**

200.000.944

- **Détails de la notification, chaîne complète des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenues et les informations supplémentaires :**

Pour les détails de la notification, la chaîne complète des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenues et les informations supplémentaires (le cas échéant), veuillez vous référer à la notification de transparence, qui est jointe au présent communiqué de presse et en fait partie intégrante.

3. Contenu de la notification

Le présent communiqué de presse est consultable sur le site web de bpost via <https://press.bpost.be/fr>.

Le texte complet de la notification est annexé au présent communiqué de presse et est consultable sur le site web de bpost via le lien <https://bpostgroup.com/fr/investisseurs/declarations-de-transparence>.

Les notifications de participations importantes qui doivent être faites en vertu de la Loi du 2 mai 2007 et des statuts de bpost SA doivent être envoyées à [investor.relations@bpost.be](mailto:investor.relations@bpost.be). Ces notifications seront être publiées via un communiqué de presse et sont disponibles via <https://bpostgroup.com/fr/investisseurs/declarations-de-transparence>.

4. Pour de plus amples informations

Antoine Lebecq: +32 (0)2 276 29 85  
[investor.relations@bpost.be](mailto:investor.relations@bpost.be)

**ANNEXE**

 <b>FSMA</b> <small>AUTORITÉ VOOR FINANCIËLE DIENSTEN EN MARKTEN</small> <small>AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS</small>	<b>Notification de transparence</b> <b>Formulaire TR-1 BE</b> <b>PART I</b>
---	---

1. Statut de la notification

Définitive
------------

2. Emetteur

Nom	BPOST
Numéro d'identification	0214-598-464

3. Motif de la notification

Acquisition ou cession de titres conférant le droit de vote ou de droits de vote
--



4. Notification par

Une entreprise mère ou une personne détiennent le contrôle
--



5. Personne(s) tenue(s) à notification

Nom	Adresse (pour entités juridiques)
Etat belge	Cabinet de la Ministre des Entreprises Publiques - Boulevard du Jardin Botanique 50 boite 155 - 10ème étage
Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPIM)	Avenue Louise 32/4 - 1050 Bruxelles



6. Cédant(s) des droits de vote (A remplir uniquement lorsque l'article 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)

Nom	Adresse (pour entités juridiques)



 Veuillez compléter "Part II" pour les coordonnées des personnes visées aux rubriques 5 et 6

Part II

7. Date de dépassement de seuil

22/05/2024 (DD/MM/YYYY)
-------------------------

8. Seuil franchi (en %)

50
----

 Si la participation est tombée en dessous du seuil minimum, il vous est loisible de ne pas donner de données chiffrées à la rubrique 10

9. Dénominateur

200.000.944
-------------

 Veuillez compléter le dénominateur avant d'introduire les détails

10. Détails de la notification

A) Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction			
		# droits de vote	# droits de vote	% de droits de vote	
Détenteurs de droits de vote					
Etat belge	48.263.200	0	0	0,00%	0,00%
Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPIM)	51.737.760	102.075.649	0	51,04%	0,00%
Sous-total	100.000.960	102.075.649		51,04%	
<b>TOTAL</b>		<b>102.075.649</b>	<b>0</b>	<b>51,04%</b>	<b>0,00%</b>



 Commencer d'abord par les "groupes" de détenteurs, ajouter les sous-totaux par , puis terminer par les détenteurs seuls.  
Pour les "groupes", commencer par la personne physique ou entité juridique détaining le contrôle ultime. Les totaux, les sous-totaux et les % seront mis à jour après avoir utilisé la touche **CALCULER** ci-dessous.

B) Instruments financiers assimilés	Après la transaction						
	Détenteurs d'instruments financiers assimilés	Type d'instrument financier	Date d'échéance DD/MM/YYYY	Date ou délai d'exercice ou de conversion DD/MM/YYYY ou Tels	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument	% de droits de vote	Règlement
<b>TOTAL</b>					<b>0</b>	<b>0,00%</b>	

 **Les totaux ne seront mis à jour qu'après avoir utilisé la touche <CALCULER> ci-dessous**

TOTAL (A & B)	# de droits de vote	% de droits de vote
<b>CALCULER</b>	<b>102.075.649</b>	<b>51,04%</b>

11. Chaîne complète des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue (le cas échéant)

La Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI) est détenue à 100% par l'Etat belge.

12. En cas de droits de vote détenus suite à une procuration en vue d'une seule AG

Détenteur  cessera de détenir/détendra à nouveau  0 droits de vote à partir du  (DD/MM/YYYY)

13. Information supplémentaire

L'acquisition résulte d'un apport à la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI) par l'Etat belge des quarante-huit millions deux cent soixante-trois mille deux cents (48.263.200) actions que l'Etat belge détient dans la société anonyme de droit public belge bpost, représentant environ vingt-quatre virgule trois cent pourcent (24,13 %) du capital, en faveur de SFPI, dans le cadre d'une augmentation de capital par apport en nature. Cet apport vient compléter la participation déjà détenue par SFPI, soit cinquante-trois millions huit cent douze mille quatre cent quarante-neuf (53.812.449) actions, représentant environ vingt-six virgule nonante-un pourcent (26,91 %) du capital, étant précisé que cette participation s'est élevée, au moment de la dernière notification de transparence effectuée par SFPI le 26 juillet 2013, à cinquante et un millions sept cent trente-sept mille sept cent soixante (51.737.760) actions, représentant alors environ vingt-trois virgule quatre-vingt-sept pourcent (25,87 %) du capital et SFPI détendra ainsi en direct cent deux millions septante-cinq mille six cent quarante-neuf (102.075.649) actions, représentant environ cinquante-un virgule quatre pourcent (51,04 %) du capital de bpost au terme de cette opération.

Fait à  Bruxelles

Le  27/05/2024 (DD/MM/YYYY)

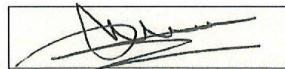
Nom & qualité

*VAN LOO  
KOENRAAD CEO DE SFPI*

Petra De Sutter, Vice-premier

*BOUTY LAURENCE  
PRÉSIDENTE DE SFPI*

Signature



Signature



Signature

